



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

25 juin 2021  
N° 7

## LETTRE D'INFORMATION en Dordogne

«Avec France relance,  
repandre notre destin en main,  
construire la France de 2030»



### Édito

Alors que la situation sanitaire s'est très nettement améliorée en France, comme en Dordogne, avec un niveau de circulation virale qui n'avait pas été aussi bas depuis l'été 2020, les conséquences économiques de la crise restent prégnantes, même si les indicateurs de la conjoncture, départementale notamment, continuent d'être plutôt favorables. Il est à noter que l'Union européenne (UE) a emprunté, le 15 juin dernier, 20 milliards d'euros sur les marchés financiers pour financer son plan de relance « Next Generation EU » d'un montant global de 750 milliards d'euros. Il s'agit là d'une opération d'une ampleur inédite pour Bruxelles, financée pour la première fois par un recours commun à l'emprunt, incarnant la solidarité européenne face à cette crise. La France devrait recevoir un peu plus de 40 milliards d'euros de l'UE, à partir de juillet 2021. Sans attendre la contribution européenne, la France a déjà engagé plus du tiers des 100 milliards d'euros du plan de relance national « France Relance », largement décliné en Dordogne.

En cette période de sortie de crise, et ainsi que le révèle encore cette lettre d'information aux thèmes variés, l'État continue d'être aux côtés de chacun, dans un grand nombre de secteurs. Pour garantir une plus grande opérationnalité des mesures du plan et en amplifier sa territorialisation, une consultation est en cours, auprès des membres du comité départemental de suivi du plan de relance (CDSPR) que je réunis chaque mois, pour recueillir des propositions de simplification, d'accélération et de déconcentration.

Je vous invite à diffuser cette infolettre largement à tous les acteurs et bénéficiaires potentiels des mesures dans le département.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Frédéric PERISSAT  
Préfet de la Dordogne

### Thèmes abordés

<b>ÉCOLOGIE</b> .....	<b>2</b>	<b>COMPÉTITIVITÉ</b> .....	<b>3</b>
Décarbonation de l'industrie.....	2	Fonds d'accélération des investissements industriels.....	3
MaPrimeRénov'.....	2	Innovation et transformation numérique et accompagnement à la Démat. ADS....	3
Soutien aux cantines scolaires.....	2		
Aides aux OP et AOP reconnues.....	3		
<b>COHÉSION</b> .....	<b>4</b>	<b>ACTUALITÉS DIVERSES</b> .....	<b>4</b>
« 1 jeune, 1 mentor ».....	4	Consultation auprès du CDSPR.....	4
		Sortie de crise : les aides pour les entreprises en difficulté.....	4



## Décarbonation de l'industrie

Le 29 mai dernier, le gouvernement a annoncé une mesure en faveur de cet objectif du plan de relance : l'élargissement du [guichet de subvention destiné à aider les entreprises industrielles à s'équiper pour améliorer leur efficacité énergétique](#). Le but de ce dispositif opéré par l'agence de services et de paiements (ASP), et lancé en novembre 2020, est de permettre à des entreprises industrielles de toutes tailles **d'obtenir des subventions pour leurs projets d'efficacité énergétique d'une valeur de moins de 3 millions d'euros**.

21 catégories d'investissements standards sont désormais soutenues dans le cadre de ce guichet, dont 4 nouvelles :

- Les fours industriels électriques en remplacement d'un four à combustion fossile ;
- Les systèmes permettant la réduction des pertes thermiques sur les réseaux de fluides caloporteur ou frigoporteur, tels par exemple que le calorifugeage ;
- Les matériels permettant le raccordement à un réseau de chaleur ou de froid alimenté à 60 % par des énergies renouvelables et de récupération ;
- Les systèmes de réduction de la consommation énergétique par la mise sous vide.

**Par ailleurs, les taux d'aide ont été rehaussés** pour certaines catégories et sont désormais de :

- 50 % pour une petite entreprise,
- 40 % pour une moyenne entreprise,
- 30 % pour les entreprises de taille intermédiaires et les grandes entreprises.

Les candidatures peuvent être transmises en suivant la procédure décrite [sur le site de l'ASP](#).

Chef de file : DDT  
[ddt-directeur@dordogne.gouv.fr](mailto:ddt-directeur@dordogne.gouv.fr)

## MaPrimeRénov'

173 453 ménages et copropriétés ont bénéficié de MaPrimeRénov' à fin mars 2021, dont 986 en Dordogne pour un montant total départemental de primes versées de 1,5 M€. Accessible aux propriétaires occupants, cette aide sera **élargie aux bailleurs à partir de juillet**. Des informations complémentaires sont disponibles sur le portail MaPrimeRénov' [ici](#).

Chef de file : DDT  
[ddt-directeur@dordogne.gouv.fr](mailto:ddt-directeur@dordogne.gouv.fr)

## Soutien aux cantines scolaires

L'objectif de cette mesure est d'accompagner et d'accélérer l'application de la loi Egalim dans les cantines des écoles primaires des petites communes, par le soutien aux projets d'investissement, notamment pour le matériel requis pour valoriser les produits frais et locaux, durables et de qualité.

En Dordogne, ce sont 105 communes qui sont éligibles mais moins d'une dizaine se sont manifestées. Depuis le 8 février 2021, le formulaire de demande de subvention ([commune](#) ou [EPCI](#)) est disponible sur le [site internet de l'Agence de service et de paiements \(ASP\)](#) détaillant les conditions d'octroi.

Chef de file : DDT  
[ddt-directeur@dordogne.gouv.fr](mailto:ddt-directeur@dordogne.gouv.fr)

## Aides aux organisations de producteurs (OP) et aux associations d'OP reconnues

Depuis le 26 mai dernier et jusqu'au 31 décembre 2022 est proposé le dispositif visant à financer des outils et des services nécessaires à la mission de négociation collective des OP et AOP. Cette action comporte 3 volets (systèmes d'information ; conseil externe ; appui au développement pour les nouvelles AOP réalisant la mission de négociation collective). Les dossiers de candidature doivent être déposés, sous format électronique, sur la plateforme dédiée en ligne disponible sur le [site internet de FranceAgriMer](#).

Chef de file : DDT

[ddt-directeur@dordogne.gouv.fr](mailto:ddt-directeur@dordogne.gouv.fr)

## COMPÉTITIVITÉ

### Fonds d'accélération des investissements industriels

24 nouvelles entreprises de Nouvelle-Aquitaine retenues conjointement par la préfecture de région et le conseil régional sont lauréates du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires et bénéficieront ainsi de 7,9 M€ pour un volume total d'investissement prévisionnel de 72M€. 2 d'entre elles sont implantées en Dordogne et leurs projets vont donner lieu à création d'emplois :

- **SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES** (24) pour moderniser ses équipements et accroître sa capacité de production.
- **CASADO** (24) pour développer son outil de production et améliorer sa productivité.

Les résultats territorialisés des aides à l'industrie, par département et par région sont à retrouver [ici](#).

### Innovation et transformation numériques (ITN) de l'État et des territoires – Accompagnement à la Démat.ADS

Dans le cadre du plan France Relance, 500M€ sont dédiés à l'innovation et la transformation numériques (ITN) de l'État et des territoires. Le fonds ITN7 doté de 88M€ est spécifiquement consacré aux collectivités territoriales, dont 30M€ sont déconcentrés aux préfectures de région afin de soutenir l'ingénierie, le déploiement, l'accompagnement ou la formation au numérique dans les collectivités territoriales. L'objectif est le **financement -pouvant aller jusqu'à 100 %- de projets numériques ayant un effet concret sous 2 ans**, sur des thématiques développées [ici](#).

L'une d'entre elles, pouvant être soutenue par ce fonds déconcentré, concerne la réponse aux exigences de la loi ELAN s'agissant de la réception et l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme. En effet, à partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée. Pour accompagner cette transformation d'ampleur, l'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit Démat.ADS. Dans le cadre de l'ITN7, l'Etat a ouvert un guichet, accessible [ici](#), à destination des collectivités, pour les accompagner au déploiement de cette dématérialisation.

Chefs de file : préfecture/ DDT pour la DEMAT.ADS

[pref-coordination@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-coordination@dordogne.gouv.fr)

[ddt-directeur@dordogne.gouv.fr](mailto:ddt-directeur@dordogne.gouv.fr)

## « 1 jeune, 1 mentor »

Fin mai 2021, a été dévoilée par le gouvernement la liste des 22 associations soutenues financièrement par l'État pour participer au développement du mentorat et lancé le nouveau **service en ligne dédié au mentorat sur le site [1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr)**.

Le service « 1 jeune, 1 mentor » permet d'organiser la rencontre entre les jeunes qui souhaitent être mentorés et les personnes désireuses de les aider. En quelques clics, un jeune peut décrire sa situation et son besoin, et ainsi être orienté vers une association qui lui proposera des mentors. De la même façon, un mentor peut renseigner ses caractéristiques afin d'être recontacté rapidement par une association active sur le mentorat.

La démarche de recherche d'un mentor pour un jeune (démarche pouvant être entreprise par lui-même ou par un tiers) se fait en ligne [ici](#).

Pour accompagner un jeune de moins de 30 ans, quelques heures par mois, sur une période allant de 6 mois à 6 ans en fonction des associations assurant la formation des mentors et le suivi du mentorat, le formulaire à renseigner se trouve [ici](#).

Chef de file : DDETSPP  
[na-ud24@direccte.gouv.fr](mailto:na-ud24@direccte.gouv.fr)

## ACTUALITES DIVERSES

### Sortie de crise : les aides pour les entreprises en situation de fragilité

Un plan d'action a été dévoilé ce 1er juin par le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le garde des Sceaux, ministre de la justice, à destination des entreprises en situation de fragilité. L'objectif est de les accompagner pendant cette sortie de crise afin d'éviter des faillites. Les mesures disponibles sont répertoriées [ici](#). Les évolutions de ces aides sur les prochains mois sont récapitulées [ici](#).

### Consultation des membres du comité départemental de suivi du plan de relance (CDSPR)

Afin de les transmettre au secrétariat général chargé du plan de relance, il vous est demandé de faire parvenir, **mardi 29 juin 2021 au plus tard**, vos propositions de simplification, d'accélération et de déconcentration dans la conduite des mesures du plan. Elles peuvent être de nature juridique, institutionnelle ou opérationnelle.

Les contributions sont à adresser à : [pref-coordination@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-coordination@dordogne.gouv.fr)

